

5. LES RESSOURCES ET MOYENS CONSÉQUENTS

I. DES RESSOURCES HUMAINES

La Nouvelle PNC doit appliquer des critères sévères et objectifs en rapport avec l'âge, le niveau d'études et la probité morale tant au recrutement qu'en cours de carrière.

II. DES MOYENS FINANCIERS, MATÉRIELS ET INFRASTRUCTURELS

La Nouvelle PNC doit être dotée des moyens financiers suffisants et d'une autonomie financière, des infrastructures et équipements correspondant aux missions lui assignées.

6. DES RELATIONS DE COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Des relations hiérarchiques avec le Ministère de l'Intérieur à travers un Secrétariat Général chargé de la Sécurité/ ordre publics et les autorités politico administratives des provinces et entités territoriales décentralisées.

Des rapports de collaboration avec l'Armée, la Justice et autres ministères notamment à travers des cadres de concertations régulières.

7. DES RELATIONS CORDIALES ET SENS DE REDEVABILITÉ VIS-À-VIS DES POPULATIONS

Mettre sur pied des organes de contrôle et des mécanismes assurant l'autonomie, l'indépendance et la sécurité professionnelle.

Renforcer les rencontres, la communication et le dialogue interactif entre la Police et la Société Civile.

Donner aux médias et à la Société Civile la possibilité et le droit de rechercher l'information auprès de la police, sous réserve du respect du secret professionnel.

Mettre en place un cadre de suivi de la mise en œuvre de la réforme.

IV. CONCLUSION

La Police Nationale Congolaise est désormais voulue, moins une force de répression mais beaucoup plus un service public, civil, professionnel, national, accessible, unique, apolitique, à l'écoute de la population, soumise à l'autorité civile, respectant les droits humains ainsi que les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Elle doit subir une véritable transformation et non simplement une réforme.

Aussi, les chances de réussite de la réforme passe par des axes d'intervention prioritaires tel que : l'établissement d'un cadre réglementaire d'application de la loi organique, l'établissement de la confiance Police- Population, l'éducation civique des populations, l'adaptation du système sécuritaire congolais à la nouvelle donne politique ainsi que le contrôle et le suivi de la réforme.

La Société Civile de la RDC s'engage à travailler avec les autorités publiques et la PNC pour transformer celle-ci en agissant de manière à ce que la vision définie ci-dessus devienne réalité.

CONTACTS:

Point focal Sud:

Joe Sanduku, jassand2002@yahoo.com

Point focal Est:

Loochi Kizungu, kloochi@yahoo.fr

Point focal Kinshasa:

Naupess Kibiswa, socivilecd@yahoo.fr

Pst Madifuta Emery, madifuta@yahoo.fr

Vision vulgarisée par la Chaîne de Solidarité Agissante (Réseau des Commissions Justice et Paix des Confessions Religieuses) avec l'appui technique et financiers d'Idasa et DFID

SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CHAÎNE DE SOLIDARITÉ AGISSANTE



VISION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA NOUVELLE POLICE NATIONALE CONGOLAISE

Une mise au point pour une véritable transformation de la PNC et non simplement une réforme

I. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays post conflit qui voudrait restaurer un Etat de Droit. La population dans son ensemble depuis son origine coloniale se sent opprimée par l'Etat à travers les agissements des militaires, des policiers et autres agents de l'administration Publique.

C'est pourquoi, les relations entre la Police Nationale et la population n'ont jamais été des relations de confiance.

Il y a donc un besoin réel et urgent de rétablir les relations de confiance et de collaboration entre la Police Nationale Congolaise et la population.

Conscient de cela, le gouvernement congolais a initié un processus de réforme de la Police Nationale Congolaise. La Société Civile de la RDC s'est intéressée à cette réforme et a proposé aux autorités une doctrine ainsi qu'une vision pour la Nouvelle Police adoptée par le Séminaire National d'Avril 2007 sur la PNC.

La Chaîne de Solidarité Agissante à travers ce dépliant, voudrait vulgariser cette vision de la Nouvelle Police Nationale.

II. HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROCESSUS DE LA REFORME DE LA POLICE

Le processus de la réforme de la Police nationale congolaise avait été officiellement lancé par lettre n°25/Cab/Min/Interdesec du 14 Novembre 2005 du Ministre de l'Intérieur qui avait créé à cette date le Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police Nationale Congolaise (GMRRR).

Ce groupe avait reçu mission de :

- Procéder à l'État des lieux de l'actuelle PNC;
- Formuler des recommandations pour la définition de la nature de la future police dans le respect de la nouvelle constitution; et
- Rédiger un projet de loi organique relatif à son organisation et à son fonctionnement.

Ce groupe avait produit et soumis un rapport incluant l'avant projet de loi organique au ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité pour adoption par le gouvernement avant d'être soumis au Parlement.

La Société Civile de la RDC va rejoindre le processus de la réforme de la PNC à l'initiative et grâce à l'appui de la Coopération Britannique, DFID via l'Institut pour la Démocratie en Afrique (Idasa) et va contribuer à la mise au point des options fondamentales de la vision de la Nouvelle Police Nationale Congolaise.

III. LES OPTIONS FONDAMENTALES DE LA VISION DE LA NOUVELLE POLICE NATIONALE CONGOLAISE

1. LA DOCTRINE

La Nouvelle Police Nationale doit être civile et unique, apolitique, professionnelle et au service du peuple congolais, opérant dans la transparence, la bonne gouvernance et en partenariat avec les bénéficiaires de ses services c'est-à-dire la population.

2. LES MISSIONS

La Nouvelle Police doit respecter les principes de la légalité.

Elle devra accorder la plus grande importance à la promotion des notions de Démocratie, Etat de droit, Droits de l'homme, Genre, Protection de la femme et de l'enfant, au renforcement de la lutte contre la délinquance juvénile, le trafic illicite des stupéfiants, ainsi qu'à la Protection de l'environnement.

3. LES INNOVATIONS

L'affirmation du caractère « civil » et « républicain » de la Police, ainsi que son « apolitisme » et son engagement au respect des Droits de l'homme et de ses libertés fondamentales.

La « démilitarisation » de la Police, par la suppression dans le texte de toute référence militaires pour désigner la police et ses unités, ses structures et la nomenclature de ses grades, ainsi qu'au niveau de la « discipline », par l'interdiction d'appliquer le Règlement militaire.

L'unicité de la Police, par l'élargissement des ses missions, jusque-là assurées, en marge de la PNC par d'autres services disposant des pouvoirs judiciaires et coercitifs (police judiciaire des Parquets et Bureau Central National de l'Interpol par effet d'entraînement, Police des Frontières de la DGM, Police de la RVA, Police de l'ONATRA).

La réorganisation de la nouvelle Police Nationale avec des nouvelles structures.

4. L'UNICITÉ DE COMMANDEMENT

La mise en place du conseil supérieur de la police, du Commissariat Général et de l'Inspectorat Général afin d'assurer le principe d'unicité des services de la police.